

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 15 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 15 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 09 mai 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatienne NOLLET, Benoît MERCIER, Alain BELLENGER, David HANZARD, Véronique ICARD, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absents excusés : Marie-Pierre PADULAZZI, Sophie PAIN procuration à Pierre PELTIER, François NICOLAS procuration à Brigitte CLATZ, Marie-Thérèse CUVIER procuration à Daniel GILLET, Arnaud EVREVIN procuration à Sylvie LAROCHE, Joëlle GENTY.

Absent non excusé : Dominique LEFEBVRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain BELLENGER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Monsieur Daniel GILLET fait remarquer qu'il fallait lire « tables » et non « tôles » dans le tableau de la subvention allouée aux « jardins familiaux ». Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

## I – TARIFS applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

### 1 – RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rapporte que l'évolution (source Insee) est de 1.10 % entre mars 2016 et mars 2017. Il propose de faire évoluer les tarifs du restaurant scolaire de 1 %. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. La délibération n° 2017/0023 est la suivante :

#### **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,*

*Il rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à :*

<i>Enfant inscrit de la commune :</i>	<i>3.60 €/repas</i>
<i>Enfant inscrit hors commune :</i>	<i>4.64 €/repas</i>
<i>Enfant repas occasionnel :</i>	<i>4.64 €/repas</i>
<i>Repas adulte :</i>	<i>5.41 €/repas.</i>

*Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation de 1 % ce qui porterait les tarifs à :*

<b><i>Enfant inscrit de la commune :</i></b>	<b><i>3.63 €/repas</i></b>
<b><i>Enfant inscrit hors commune :</i></b>	<b><i>4.69 €/repas</i></b>
<b><i>Enfant repas occasionnel :</i></b>	<b><i>4.69 €/repas</i></b>
<b><i>Repas adulte :</i></b>	<b><i>5.46 €/repas.</i></b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée, décide à l'unanimité de revaloriser le prix du repas comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.*

### 2 – ETUDES SURVEILLEES :

Le 1 % est également appliqué aux tarifs afférents à l'étude surveillée. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et la délibération n° 2017/0024 est la suivante :

#### **TARIFS ETUDES SURVEILLEES - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de l'étude surveillée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'étude surveillée fonctionne du lundi au jeudi de 16h15 à 17h30. Il rappelle que le tarif horaire actuel s'élève à : 2.11 € soit 2.65 €/jour*

*Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation de 1 % pour tenir compte de l'augmentation des coûts, ce qui porterait le tarif à :*

**2.13 € soit 2.67 € pour 1 heure 1/4**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de revaloriser le tarif de l'étude surveillée comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.*

### 3 – NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du 26 juin prochain la revalorisation du tarif des activités périscolaires. En effet, la nomination du nouveau gouvernement aura une incidence sur l'organisation des rythmes scolaires. Les communes « en lien étroit » avec les écoles, devraient avoir le choix : retourner à la semaine de quatre jours de classe, ou conserver le rythme de quatre jours et demi. Le décret devrait être publié prochainement. Toutefois, aucune aide financière ne serait versée aux collectivités.

La réflexion est à mener rapidement de façon à ce que la nouvelle organisation soit opérationnelle dès la rentrée de septembre prochain.

Monsieur le Maire est favorable à remettre en place la semaine de quatre jours. Une étude pourrait être menée sur la nécessité d'un accueil de loisirs sans hébergement les mercredis.

## **II – GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS : Contribution pour partenariat avec « ARCHIMEDE FILM » :**

Madame Chantal LEMERCIER rappelle qu'un café conférence se tiendra à la salle des fêtes d'ISNEAUVILLE le mardi 30 mai à 20h00. Cette manifestation est organisée en partenariat avec la METROPOLE ROUEN NORMANDIE, l'Agence de l'eau et le SAGE. Le changement des pratiques d'entretien des espaces publics de la commune sera présenté et les agents présenteront leur nouvelle méthode de travail.

Elle rappelle que l'usage des produits phytosanitaires ( pesticides) est interdit dans la majorité des espaces publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette nouvelle pratique aura une démarche positive pour la santé, pour la qualité de l'eau, pour l'environnement et la biodiversité. Certes, les espaces verts, les chemins de promenade, les voiries seront moins esthétiques. La population est cordialement invitée à cette séance et une inscription est obligatoire en mairie. Le détail de cette soirée est disponible sur le site internet, chez les commerçants.

Cette nouvelle réglementation entraîne quelques idées dont la réalisation d'un film sur les nouvelles techniques à mettre en place. Les divers partenaires ont fait appel à l'association « Archimède film » pour concevoir un court métrage de 10 minutes environ mettant en scène les pratiques dans les diverses communes. Ce film sera projeté au cinéma « l'Omnia » de Rouen, sera mis en ligne sur le site internet de la ville. Une contribution financière est sollicitée auprès de la commune d'Isneauville. Madame LEMERCIER propose la somme de 150 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2017/25 est la suivante :

*Rapporteur : Chantal LEMERCIER*

*L'impact des produits phytosanitaires sur les milieux naturels, les milieux aquatiques et la santé humaine est aujourd'hui reconnu. Une nouvelle réglementation visant à réduire l'utilisation de ces produits, s'applique dès janvier 2017 aux collectivités territoriales et de nouvelles pratiques et expérimentations seront mises en œuvre. Ces changements vont générer de nombreuses remarques, avec des réactions assez critiques vis-à-vis des personnels municipaux et des collectivités. Il s'agit donc d'accompagner ces changements et d'anticiper l'attitude des citoyens pour mieux faire accepter ces changements et soutenir les collectivités dans leurs démarches de préservation de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau.*

*Un support de communication, de sensibilisation sera réalisé par « ARCHIMEDES FILMS » en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie et diverses communes de la Métropole.*

*Ce support sera un film technique d'une durée de 10 minutes environ ayant pour thème la gestion différenciée des espaces verts et espaces publics (trottoirs, écoles .....). Il présentera concrètement les pratiques, les actions, les témoignages des personnels des espaces verts*

*Une participation financière est sollicitée auprès de la commune d'Isneauville et il est proposé de contribuer à hauteur de 150 € pour ce projet.*

*Après quelques échanges, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable et*

*1 - décide de verser la somme de 150 € (cent cinquante euros) à « ARCHIMEDE FILMS »  
4 bis rue Lanjallay 76420 BIHOREL,*

*2 – De prélever la dépense sur l'article 6288 du Budget Primitif 2017.*

### III – REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE :

L'entreprise SYMA SAS, titulaire du marché pour le lot 02 « GROS OEUVRE » fera appel à une autre société, il est donc nécessaire d'accepter cette proposition et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2017/26 est la suivante :

*ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT BERUBE pour un montant de 22 861.00 € HT présenté par SYMA SAS, titulaire Du marché de travaux de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire écoles élémentaire et maternelle garderie et restaurant scolaire Lot N°02 – GROS OEUVRE*

*Considérant la délibération n° 2016/0047 du 05 septembre 2016 relative à l'attribution du marché de travaux aux entreprises pour l'agrandissement et la restructuration du groupe scolaire,*

*Considérant que le titulaire du Lot N°02 – GROS OEUVRE est l'entreprise :*

*SYMA SAS  
FERME DU CALVAR AUZEBOSC  
BOITE POSTALE 112  
76193 YVETOT CEDEX*

*Pour un montant de 455 293.34 € HT / 546 352.00 € TTC*

*Considérant la proposition de l'entreprise SYMA SAS de sous-traiter les travaux d'enduit de façades à l'entreprise BERUBE,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

*1 – Accepte la proposition de sous-traitance pour les travaux d'enduit de façades à l'entreprise :*

*BERUBE SAS  
AUZEBOSC  
BP 20251  
76197 YVETOT CEDEX*

*2 – Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance de BERUBE pour un montant de :*

*22 861.20 € HT  
22 861.20 € TTC*

*TVA auto liquidée par le titulaire, article 283-2 nonies du Code Général*

*des Impôts*

L'entreprise BRUNET BATAILLE, titulaire du marché pour le lot 08 « ELECTRICITE » fera appel à une autre société, il est donc nécessaire d'accepter cette proposition et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2017/27 est la suivante :

*ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT SARL DEMELEC pour un montant de 38 550.00 € HT présenté par BRUNET-BATAILLE, titulaire du marché de travaux de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire écoles élémentaire et maternelle garderie et restaurant scolaire Lot N°08 – ELECTRICITE*

*Considérant la délibération n° 2016/0047 du 05 septembre 2016 relative à l'attribution du marché de travaux aux entreprises pour l'agrandissement et la restructuration du groupe scolaire,*

*Considérant que le titulaire du Lot N°08 – ELECTRICITE est l'entreprise :*

BRUNET-BATAILLE  
ZA Le Haut du Val 2  
Rue Jean Petit  
27110 CROSVILLE LA VIEILLE

Pour un montant de 99 274.90 € HT / 119 129.88 € TTC

Considérant la proposition de l'entreprise BRUNET-BATAILLE de sous-traiter les travaux électriques courants forts courants faibles à l'entreprise SARL DEMELEC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

1 – Accepte la proposition de sous-traitance pour les travaux électriques courants forts courants faibles à l'entreprise :

SARL DEMELEC  
402 route de Rouen  
27520 BOURGTHEROULDE INFREVILLE

2 – Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance de SARL DEMELEC pour un montant de :

38 550.00 € HT  
38 550.00 € TTC

TVA auto liquidée par le titulaire, article 283-2 nonies du Code Général  
des Impôts

#### **IV – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Brigitte CLATZ :

- Le CLIC des plateaux nord réalise en partenariat avec les Centres Communaux d'Actions Sociales et l'association « Archimède film » un film intitulé « Transmissions et mémoires de nos aînés ». 8 Isneuvillais retraceront leurs souvenirs de leur vie sur Isneauville. Ce document sera présenté officiellement lors de la semaine bleue.

Par ailleurs, Monsieur et Madame GAMELIN ont réalisé un court métrage retraçant l'histoire d'Isneauville. Ce document sera également présenté.

- Le banquet des Anciens du dimanche 14 mai a accueilli 117 convives. A cette occasion, les Anciens ont pu se retrouver et faire quelques pas de danse. L'ambiance était au rendez-vous. Cette manifestation est financée par le Centre Communal d'Action Sociale et le Comité des Anciens.

- Accueil de loisirs sans Hébergement : Il ouvrira ses portes du 10 au 28 juillet prochain. La clôture des inscriptions est fixée au 9 juin.

- 2 jeux pour des enfants entre 2 et 8 ans seront installés prochainement dans le jardin de la résidence « le vieux colombier ». Cette création sera un nouveau lieu d'échanges et de rencontres.

### Chantal LEMERCIER :

- Le forum de l'emploi réalisé habituellement avec les communes de Bihorel et Bois-Guillaume n'aura pas lieu.
- La réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit par la mise en place de nombreux ateliers. Le groupe de travail participe activement à ses séances de travail et madame LEMERCIER les remercie. La dernière séance du 11 mai était essentiellement basée sur le pré- zonage.

### Daniel GILLET :

- Des travaux de voiries ont été réalisés et les marquages seront faits prochainement.
- Le planning des travaux d'entretien des diverses voiries n'a pas été réceptionné en mairie.

### Sylvie LAROCHE :

- La chasse aux œufs du dimanche 23 avril a remporté un vif succès. Beaucoup d'enfants étaient présents accompagnés de leurs parents et ce fut un beau moment d'échanges.
- Europe Echange : La journée de l'Europe s'est bien déroulée mais regret de n'avoir pas beaucoup de participants.

- La journée de la citoyenneté se déroulera le 10 juin prochain. Le programme est le suivant :

10h : présentation des participants et constitution des équipes

10h30-12h15: Olympiades

12h15-12h30: remise des prix

12h30-13h : déjeuner (chacun apporte son « panier »)

13h30-16h : Ateliers

a- autour de la citoyenneté : quizz,

b- autour de l'Europe : jeu de pistes, présentation de 1 ou 2 pays sur leur actualité : musiques, jeux TV, jeux autour de la langue (italien, portugais, allemand, anglais, polonais,

c- autour des produits à faire soi-même (cosmétique, entretien etc.). Mais nous ne trouvons pas d'association qui répondent à notre demande, donc cet atelier est en attente de réponse.

- Les vieux papiers seront ramassés au profit de l'école maternelle le samedi 20 mai.
- Le projet de parcours sportif se poursuit : Rendez-vous avec une entreprise spécialisée demain mardi 16 mai pour trouver le lieu le mieux approprié.

### Alain DURAND :

- Gala du foyer Rural du week end des 13 et 14 mai : Beaucoup de spectateurs et très joli spectacle,
- Projet sur complexe sportif « le cheval rouge » : Le bureau d'étude a rencontré les trois principales associations (football/hockey et tennis). Un point sera fait le 30 mai prochain.

- Hockey Club : Rencontre des dirigeants le vendredi 19 mai pour organisation des remises des récompenses,
- De nombreuses festivités se tiendront en mai et juin. Le calendrier de toutes les manifestations est disponible en mairie et consultable sur le site internet.
- Le forum des associations se tiendra le samedi 9 septembre de 9 h à 13 h,

Monsieur le Maire souhaite que le prochain bulletin municipal paraisse après les manifestations de juin. Il devra donc être distribué dès le 31 juillet.

#### **V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

1 – Lecture d'un courrier de monsieur le Président du Département nous rappelant que la convention pour le Fonds de Solidarité Logement étant triennale, un avis des sommes à payer d'un montant de 2 010.96 € nous sera envoyé prochainement pour l'année 2017.

2 – Lecture de courriers de certaines associations remerciant la collectivité pour l'attribution des subventions.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21 heures 45.

Le Maire,  
Pierre PELTIER

